

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le 8 septembre 2026, au Pavillon Wilson, à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les membres du conseil madame Line Roussin, ainsi que messieurs Sébastien Daoust-Charest, François Décosse, Alexis Buisson, David-Lee Amos et Patrick Delforge, tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Sont également présents Monsieur Jacques Legault, directeur général et Madame Chantal Paquette, greffière qui prend note des délibérations.

354-09-2026

Avis d'assujettissement au droit de préemption

CONSIDÉRANT les pouvoirs de la Ville de Coteau-du-Lac en vertu du règlement no 354 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Coteau-du-Lac déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis ;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'assujettir au droit de préemption certains immeubles pour les fins municipales suivantes : Voie publique, espace public et parc, habitation (usages de densification, de logement social, communautaire ou de logement abordable), équipement collectif, équipement institutionnel, infrastructures publiques et services publics, conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial, conservation d'un milieu naturel, redéveloppement ou optimisation des espaces, réserve foncière ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

la Ville de Coteau-du-Lac impose un avis d'assujettissement au droit de préemption sur les immeubles identifiés et pour les fins municipales indiquées, lesquels sont listés à l'annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le vote est demandé sur cette résolution :

POUR

4

CONTRE

3

ADOPTÉE à la majorité

Coteau-du-Lac, le 9 septembre 2026

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau, Mairesse

(s) Chantal Paquette

Chantal Paquette, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 9 septembre 2026



Chantal Paquette, greffière

LISTE DES IMMEUBLES ET FINS MUNICIPALES

ASSUJETTISSEMENT AU RÈGLEMENT #354 DROIT DE PRÉEMPTION

Légende - fins municipales:

- 1 = Espace public et parc
- 2 = Voie publique
- 3 = Habitation (Logement social, communautaire ou abordable)
- 4 = Infrastructures publiques et services publics
- 5 = Équipement collectif
- 6 = Équipement institutionnel
- 7 = Conservation d'immeuble d'intérêt patrimonial
- 8 = Réserve foncière
- 9 = Conservation d'un milieu naturel
- 10 = Redéveloppement ou optimisation des espaces

ADRESSE	LOTS	PROPRIÉTAIRE	FINS MUNICIPALES	SECTEUR
30 rue Acier	3 203 084	Jean-Yves Desforges/Claudette Loiselle	4	Industriel
343 chemin du Fleuve	2 045 389	Denise Hébert/Emile Plante	1 et 2	Ouest
26 chemin Pont-Château	2 048 801, 2 849 674	Agroparc Pont Château	1 et 4	Agricole
Terrain non aménagé	2 045 016	Succession Georgette Leblanc	9	Nord (entre le canal Soulanges et la voie ferrée)
199 route 338	2 045 695	9743332 Canada Inc.	10	Nord (entre le canal Soulanges et la voie ferrée)
Terrain non aménagé	1 687 846	Jean Sauvé	1 et 9	Nord (entre le canal Soulanges et la voie ferrée)
Terrain non aménagé (rue Proulx)	2 045 079	Frederic Poirier	10	Nord (entre le canal Soulanges et la voie ferrée)
57 Rivière Delisle Nord	2 045 154	Moulebec Inc.	5	Nord (entre le canal Soulanges et la voie ferrée)
15 rue Mousseau	2 049 414	Kathryn Riven	2	Centre (entre canal Beaudet, Riv Rouge, Canal)
21, rue des Noyers	2 045 083 et 2 045 085	Claude Sauvé	10	Nord (entre le canal Soulanges et la voie ferrée)
21A, rue des Noyers	2 045 087 et 2 045 088	Claude Sauvé	10	Nord (entre le canal Soulanges et la voie ferrée)